

LECELLES



Commune de **LECELLES**

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de St Amand les Eaux

ARRETE N° 2020/150
Interdiction d'accès aux espaces publics

Le Maire de LECELLES,

Vu le Code de la Sécurité intérieure,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Santé publique,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Vu l'intérêt général et considérant les risques de propagation du virus Covid-19 pour la population,
Considérant qu'il faut empêcher la propagation de ce virus par tous moyens à la population ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 30 octobre 2020, les équipements de jeux et de loisirs suivants sont fermés et interdits d'accès :

Le City stade (Place des anciens combattants),
L'aire de jeux pour enfants (Place des anciens combattants),
Le parcours de santé (derrière la médiathèque),
Les terrains de football (rue de l'Égalité et rue Neuve).

Article 2 : La salle des Fêtes, la salle de réunions et la salle de l'harmonie sont interdites d'accès.

Article 3 : Ces fermetures et interdictions seront maintenues jusqu'au 1^{er} décembre au minimum.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à
- M. le Sous-Préfet de Valenciennes
- la Brigade de Gendarmerie de Saint Amand.

Fait à LECELLES, le 29 octobre 2020



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER